

## **RÉSUMÉ DE LA THÈSE**

La présente thèse a pour objet les mesures conservatoires en droit international. Son intérêt essentiel est d'élaborer des propositions pratiques qui peuvent servir de nouvelles solutions au problème de l'imprévisibilité des mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de justice (CIJ) : quelles sont les manifestations de l'imprévisibilité dans l'indication des mesures conservatoires par la CIJ et comment peut-on rendre plus prévisible une telle indication? L'auteur fait état de la « construction imprévisible de l'état de droit des mesures conservatoires ». Face aux insuffisances de l'article 41 du Statut de la CIJ et des articles 73 à 77 de son Règlement, il était question d'exposer de manière systématique le bilan de la jurisprudence de la CIJ afin de ressortir des diverses manifestations et à degré variable l'imprévisibilité : tantôt une imprévisibilité faible, tantôt une imprévisibilité nulle. À partir de ces résultats de recension, à l'aide d'une grille d'analyse et en s'inspirant des enseignements des droits internes et de quelques juridictions internationales, l'auteur propose une « tentative de reconstruction de l'état de droit des mesures conservatoires ». Le moyen de la reconstruction est de réorganiser le parcours et le contenu des conditions liminaires d'indication des mesures conservatoires selon une démarche chronologique, progressive et cumulative commençant par la compétence *prima facie*, passant par la recevabilité et débouchant sur l'urgence.